

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Février 2025

Présents : MURACCIOLI Pascal - RONDINAUD Jacky - QUILICI Jean-Paul - MAZZONI épouse BASSI Marie-Joséphine -- M CINQUINI Antoine- GIUDICELLI épouse GOMEZ Marie-Claude - Madame KORNMAN Laetitia - CASANOVA épouse LAPARRA Francesca - QUILICI-COT Pierrette - GHIPPONI Mathieu

Absent ayant donné procuration : Jean TOMA

Absent : LUCCHINI Emile - ROSSO Julie- VACCA Serge - SABIN épouse POLI Valérie

Secrétaire de séance : Madame GIUDICELLI épouse GOMEZ Marie-Claude

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 16heures, **Madame GOMEZ Marie-Claude** lit le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal, Celui-ci est adopté à l'unanimité
En fin de lecture, **Madame GIUDICELLI épouse GOMEZ Marie-Claude** est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame GOMEZ préside la séance.

- **Délibération 04/2025**

Un bail commercial d'une durée de 9 ans est conclu avec la société Montres LE MEUR pour un loyer de 500 euros mensuel.

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 05/2025**

Madame l'Adjointe expose qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour la construction d'un nouveau cimetière, qui pourrait être :

Montant de l'opération Hors-tax :		640 000,00 euros
Toute Subvention Etat :	60%	384 000,00 euros
Collectivité de Corse :	20 %	128 000,00 euros
Commune :	20 %	128 000,00 euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 06/2025**

Madame l'Adjointe expose qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour l'achat d'un véhicule utilitaire, qui pourrait être :

Montant de l'opération Hors-tax :		26 080,00 euros
Toute Subvention Etat :	60%	15 648,00 euros
Collectivité de Corse :	20 %	5 216,00 euros
Commune :	20 %	5 216,00 euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 07/2025**

Madame l'Adjointe expose qu'il y a lieu de valider des options pour la rénovation de la salle de réunion communale :

- ▶ Option 1 : Habillage mural acoustique bois : 25 910.00 € H.T
- ▶ Option 2 : Faux plafond acoustique : 7 955.00 € H.T
- ▶ Option 3 : Ventilation double flux : 33 450.00 € H.T

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 08/2025**

Madame l'Adjointe informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour le projet « BLUETECH » qui concerne l'installation d'un équipement de carénage avec la pose de bornes eau/électricité, avec système de limitation, améliorant les performances énergétiques de l'aire de carénage du port de Plaisance, complété par une campagne de sensibilisation et la mise en œuvre d'un affichage adapté.

Montant de l'opération Hors-taxe : 28 662,20 euros

FIM :	78.50 %	22 500,00 euros
Commune :	21,50 %	6 162,20 € euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 09/2025**

Madame l'Adjointe informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour le projet « REZOPORT » qui concerne l'installation d'une borne interactive à l'extérieur de la capitainerie à destination du public, ainsi qu'un écran intérieur à la capitainerie à destination des plaisanciers. Cette installation a vocation à structurer l'accès à l'offre touristique et à l'information sur les enjeux environnementaux.

Montant de l'opération Hors-taxe : 10 470,00 euros

FIM :	80%	8 376,00 euros
Commune :	20 %	2 094,00 euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 10/2025**

Madame l'Adjointe expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'ATSEM à l'école de Solenzara.

Elle propose au conseil municipal de créer, à compter du **1^{er} mai 2025**, un emploi permanent d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35^{ème}).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 11/2025**

Madame l'Adjointe expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la résidence A Vigna.

Il est décidé la création à compter du 17 mars 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h, pour une durée de 12 mois.

Cette délibération est prise à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame QUILICI-COT indique que de nombreux problèmes persistent au village de Sari, concernant les lampadaires solaires qui ne fonctionnent pas.

Une demande de financement avait été transmise au SDE2A pour l'enfouissement des lignes de Togna ainsi que pour la réfection de l'éclairage public, sans réponse à ce jour.

Elle indique également qu'il y a lieu de prévoir un nettoyage sur la route du Monastère, suite à de nouvelles incivilités.

Madame l'Adjointe clos la séance à 16h20.